

LIBYE

*Trente ans après
l'arrivée au pouvoir de
Mouammar Kadhafi, il
est temps que la
situation change*

Index AI : MDE 19/06/99

Embargo : 31 août 1999

Alors que la Libye tente de mettre fin à son isolement et de renforcer ses relations internationales sur les plans diplomatique, culturel et commercial, elle n'a pas encore pris de mesure en vue d'améliorer son bilan en matière de droits humains, a fait observer ce jour (mardi 31 août 1999) Amnesty International à l'occasion du trentième anniversaire de l'arrivée au pouvoir du colonel Mouammar Kadhafi.

« Après trois décennies de violations flagrantes des droits humains, même les garanties les plus élémentaires font toujours

défait. La Libye doit démontrer à la communauté internationale sa volonté de respecter les normes internationales essentielles en matière de droits fondamentaux », a souligné l'organisation de défense des droits humains.

Amnesty International demeure profondément préoccupée par le sort des prisonniers d'opinion et des centaines de prisonniers politiques – dont certains pourraient être des prisonniers d'opinion – qui sont maintenus en détention sans inculpation ni jugement, ainsi que par plusieurs cas de « disparitions ». En outre, l'Organisation continue à

recevoir des informations faisant état d'actes de torture, de morts en détention et d'habitations détruites à titre de châtement collectif pour des raisons politiques.

Amnesty International a récemment demandé par écrit aux autorités libyennes des éclaircissements sur les circonstances entourant la mort en détention de deux prisonniers politiques, Al Wafi Nbiyya, ancien ambassadeur, et Mohammad Ali Bakoush. Tous deux étaient incarcérés dans la prison d'Abou Salim, à Tripoli, et sont décédés aux mois de juillet et août 1999.

Al Wafi Nbiyya avait été condamné en janvier 1997 par le Tribunal militaire suprême à une peine de plusieurs années d'emprisonnement, pour sa participation à la mutinerie de certaines unités de l'armée qui avait éclaté à Misratah en 1993. Mohammad Ali Bakoush était, quant à lui, détenu depuis février 1989

Dans le cadre de ses observations

sans inculpation ni jugement.

Pour apporter la preuve de sa détermination à respecter les droits humains, la Libye doit appliquer les recommandations du Comité des droits de l'homme et du Comité des Nations unies contre la torture, notamment en garantissant l'équité des procédures judiciaires, en assurant une protection contre les actes de torture, en traduisant en justice les responsables de tels agissements et en prenant des mesures pour réduire la durée de la détention avant jugement.

En ce moment même, les membres du monde d'entier d'Amnesty International adressent des appels aux autorités libyennes en faveur des centaines de prisonniers politiques qui sont maintenus en détention sans inculpation ni jugement depuis plus de dix ans.

Informations générales

finales sur le rapport présenté par

la Libye en mai 1999, le Comité contre la torture a déclaré dans sa recommandation 13 : « [Les] auteurs [d'actes de torture] devraient faire l'objet d'une enquête rapide et impartiale et de poursuites sans faille, conformément à la loi ».

Par ailleurs, en novembre 1998, le Comité des droits de l'homme a engagé dans sa recommandation 12 les autorités libyennes à suspendre sans délai l'application de la « charte de l'honneur » et à prendre des mesures pour l'abroger ».

Dans sa recommandation 13, le Comité « se déclare une fois de plus préoccupé par la durée excessive de la garde à vue et celle de la détention avant jugement et demande instamment que toutes les mesures voulues soient prises pour la réduire et pour améliorer le contrôle judiciaire ».

En mars 1997 a été adoptée une loi connue sous le nom de « charte de l'honneur », qui autorise les châtiments collectifs à l'encontre des communautés censées avoir protégé ou aidé des responsables d'actes de « terrorisme ». Ces peines peuvent

notamment consister à détruire des habitations et à priver des villages ou des tribus d'eau et d'électricité.

Le 10 décembre 1993, le défenseur des droits humains et ancien ministre des Affaires étrangères Mansour al Kikhiya a été enlevé au Caire. Amnesty International a appelé les autorités égyptiennes et libyennes à mener une enquête exhaustive sur cette affaire et à en rendre publics les résultats.

Cinq prisonniers d'opinion, reconnus coupables en 1973 d'appartenance au groupe d'opposition interdit *Hizbul Tahrir al Islami* (Parti de la libération islamique), continuent de purger leurs peines de détention à perpétuité, apparemment dans la prison d'Abou Salim, à Tripoli.

Depuis 1969, des personnes ayant critiqué la Révolution ou le régime libyen, des hauts responsables ainsi que d'anciens membres du gouvernement ont été victimes d'emprisonnement, d'exécutions extrajudiciaires ou de « disparitions ». ?

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le

service de presse d'Amnesty
International, à Londres, au 44
171 413 5566, ou consulter notre
site web
(<http://www.amnesty.org>).